

SANS-PAPIERS : UN COMBAT SYNDICAL AVEC LES PLUS PRÉCAIRES DES TRAVAILLEURS !

"On ne peut pas accueillir toute la misère du monde". Cette "vérité" matraquée par les politiques, de droite comme de "gauche", à grand renfort quotidien des médias, justifie depuis des années les dispositifs de refoulement des immigrés et leur surenchère sans fin. Pourtant, aujourd'hui, les migrations ne concernent que 5% de la population mondiale, et 60% d'entre elles s'effectuent à l'intérieur de l'hémisphère sud. **Pourtant, selon L'INSEE, la proportion d'immigrés reste stable en France depuis 25 ans. Faire de l'immigration "un problème", c'est d'abord un choix politique et idéologique.** On utilise l'immigration comme masque et comme exutoire aux problèmes économiques et sociaux. On s'appuie sur la peur, née d'un sentiment d'insé-



curité grandissante face à l'avenir, en lui donnant un visage, celui du migrant des pays pauvres venu s'engraisser aux dépens du travailleur français. La "politique du chiffre" de Sarkozy, c'est un cadeau de remerciement à son électorat lepéniste !

Dans un souci "humanitaire", certains politiques condamnent cette course au chiffre et les abus qu'elle génère. Expulsons, mais de manière raisonnable, de manière "humaine". Rappelons d'abord que c'est sous un gouvernement socialiste qu'ont été créés les centres

de rétention. Condamnons ensuite tous ces hypocrites et leurs belles déclarations, alors qu'ils s'accommodent sans états d'âme de la construction de "l'Europe Forteresse" :

- une politique de visas dans l'espace Schengen qui équivaut (suite p.2)

Sommaire :

- pp.1-2 Travailleurs sans-papiers : un combat syndical
- p. 3 Mise en route d'une "permanence précaires" à SUD éduc. Paris
- pp. 3-4 Travail précaire : De l'argent il y en a...
- pp. 5-6 1er degré : Nouvelles règles pour le mouvement
- pp. 7-9 Réformes 1er degré, suppression du samedi matin, etc. : compte-rendu de la réunion d'info syndicale du 26 janvier
- p. 10 Base-élèves
- p.11 Rapport Pochard : communiqué fédéral SUD éducation
- pp.12-13 2nd degré : Suppressions de postes / Contrats d'objectifs
- p.13 Page de Publicité
- p.14 Tract commun SUD ANPE – SUD ASSEDIC
- p.15 Décentralisation
- p.16 ATOSS : infos, élections

Notre syndicat vit exclusivement des cotisations de ses adhérents (loyer, tracts, journaux...).

Ce journal est posté en un exemplaire dans tous les établissements scolaires de l'académie de Paris. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Tous les journaux de SUD éducation Paris peuvent être téléchargés et imprimés sur le site (www.sudeducation75.org), pour être diffusés largement et affichés... ou simplement pour être lus tranquillement.

Travail précaire

(suite de la p. 1)

quasiment à interdire sans le dire l'accès du territoire européen à la plus grande partie de la population mondiale

- la mise à l'écart des étrangers dans des centres d'attente, de rétention ou d'éloignement, ceci sur le sol européen mais aussi dans certains pays limitrophes

- la militarisation progressive des frontières extérieures de l'Union européenne.

- la criminalisation croissante des illégaux.

Humainement, moralement, les résultats de cette politique sont inacceptables : des centaines de morts chaque année, des milliers de vies brisées, d'hommes de femmes et d'enfants mis en marge de la société et dépouillés de tous leurs droits. Mais de plus, si son but est de faire de l'Europe un sanctuaire interdit aux habitants des pays pauvres, elle montre son inefficacité : malgré tout son arsenal juridique et militaire, des milliers de sans-papiers, au péril de leur vie, arrivent chaque année à pénétrer sur le territoire européen. En rendant leur route vers l'Europe plus risquée, elle en-

graisse les mafias et fait monter les prix des passeurs.

Alors que les Etats européens, la France en tête, prétendent fermer leurs frontières pour filtrer une "immigration choisie", **des pans entiers de l'économie sont alimentés aujourd'hui par des tra-**

vailleurs sans-papiers, dans des secteurs comme le bâtiment, la confection, l'hôtellerie et la restauration, ou l'agriculture. C'est la fermeture des frontières qui crée les clandestins : les flux migratoires ne sont pas stoppés, mais la fragilisation juridique des sans-papiers les met encore d'avantage sous la coupe d'employeurs pour qui la surenchère répressive est un bon moyen de les avoir à leur merci. Travailleurs-kleenex, utilisables à prix cassés et jusqu'à l'usure si besoin, et jetables à tout moment ! L'existence de ces travailleurs sans droits les met en concurrence avec des salariés dont les droits sont représentés par le patronat comme "coûteux", et de plus en plus souvent "illégitimes". **L'exploitation des travailleurs sans-papiers, précaires parmi les précaires, ouvre la voie à la précarisation de l'ensemble des salariés.** Ils sont les premières victimes d'une évolution qui écarte des fractions de plus en plus grandes des salariés des emplois stables, généralise la flexibilité, dérègle le droit du travail, et fait pression sur les salaires. **Pour dire stop à cette précarisation généralisée, nous devons refuser qu'il existe des travailleurs sans droits, et exiger que tous les travailleurs de ce pays soient placés sur un pied d'égalité.**

Beaucoup de personnels de l'Education Nationale, au sein des réseaux de RESF, défendent les familles d'enfants scolarisés et les élèves jeunes majeurs. On ne peut qu'avoir de l'estime pour leurs actions, et reconnaître leurs résultats : des expulsions sont ainsi évitées partout en France. Mais ces luttes restent cantonnées à un objectif humanitaire, et ne posent jamais le problème politique du statut des sans-papiers dans notre pays. De plus, en ciblant une partie seulement des sans-papiers, elles rendent les

autres d'autant plus vulnérables. Une phrase récente du Préfet de Police de Paris, alors qu'il accédait à la demande d'élus en faisant libérer un père de famille, est très révélatrice : *"Il y a eu une erreur, les policiers ont cru qu'il s'agissait d'un célibataire"*. **Dans nos établissements nous croisons pourtant sans nul doute des personnels précaires qui vivent dans l'angoisse du renouvellement de leurs titres de séjour (à Sud, nous en connaissons !) ou qui sont sans papiers, en particulier quand les établissements font appel à des sociétés de sous-traitance.**

Si nous devons nous battre aux côtés des sans-papiers, ce n'est pas seulement pour répondre à un impératif moral face au sort indigne qui leur est réservé, c'est aussi parce qu'en se battant pour eux, nous nous battons pour nous ! **C'est un combat syndical de premier plan pour l'avenir de tous les salariés de ce pays !**

SOLIDARITÉ AVEC TOUS LES SANS-PAPIERS, EN PARTICULIER CEUX QUI SE RÉVOLVENT DANS LES CENTRES DE RÉTENTION !

RÉGULARISATION SANS CONDITIONS POUR TOUS !

LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION POUR TOUS LES ÉTRANGERS, AVEC LA GARANTIE DES MÊMES DROITS SOCIAUX QUE LES NATIONAUX OU LES RESSORTISSANTS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE !

A lire :

- *"La liberté de circulation, un impératif éthique et social"*, GISTI, mai 2005

- *"La fermeture des frontières est irréaliste"*, Claire Rodier, Politis n° 975, 25/10/07

- *"Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité"*, Alain Morice, Le Monde Diplomatique, janvier 1997



MISE EN ROUTE D'UNE "PERMANENCE PRÉCAIRES"

SUD éducation Paris se propose d'organiser avec des personnels concernés une "permanence précaires" afin de répondre aux problèmes quotidiens que rencontrent nos collègues (agents de service, administratifs, enseignants, ouvriers ou de vie scolaire), d'assurer l'accompagnement des démarches individuelles et de commencer à agir collectivement. Il s'agit d'engager le travail syndical pour pouvoir mener le combat contre cette forme d'embauche, en finir avec la résignation et le sentiment d'impuissance et exiger la titularisation de tous sans conditions ainsi que l'embauche de titulaires.

Cette permanence devrait permettre aux personnels concernés de prendre en charge le travail d'information sur les textes, d'accompagner les démarches et d'organiser une expression collective face aux administrations et employeurs, au moment où la flexi-précarité et sa généralisation annoncée au travers du projet de

contrat unique constituent la trame de la modification du code du travail.

L'organisation des personnels précaires s'impose pour rompre l'isolement dans lequel leur situation les enferme et leur permettre de commencer à se mobiliser pour peser contre la politique de précarité.

Ce travail a démarré le 17 janvier par une journée consacrée à l'accueil des premières personnes en situation de précarité qui se sont présentées à notre local (CAE du rectorat, CDD TOS de la Région, un contrat-dix mois de la Région et une personne actuellement au chômage ex-CAE rectorat) et a permis un premier rassemblement des textes (CAE, CA, AED, droit des personnels précaires...). Depuis, plusieurs collègues se sont adressés à nous et se sont joints à deux délégations, l'une auprès de la Région, l'autre auprès du rectorat. Nous sommes maintenant en situation de nous

rendre à la DASCO avec des collègues qui travaillent dans le premier degré.

À ce stade, le travail n'est bien évidemment qu'embryonnaire, mais il ressort qu'il va rapidement falloir se faire entendre des directions régionales et départementales du travail et de l'emploi chargées de la gestion des contrats aidés marchands et non-marchands sur l'ensemble de Paris et de l'Ile-de-France.

Il faut donc que tous les adhérents de SUD éducation Paris prennent contact avec leurs collègues précaires dans les écoles, établissements et universités, fassent le point de leur situation, constituent avec eux leur dossier pour préparer les démarches d'accompagnement au rectorat, à la DASCO ou à la Région. Cette permanence se propose de les aider à faire leur courrier, trouver et comprendre les textes, savoir quelles démarches entreprendre, et préparer des mobilisations collectives.

DE L'ARGENT IL Y EN A...

Sept millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté de 800 € par mois dont un retraité sur deux. On recense officiellement plus de 2,7 millions de chômeurs dont la plupart vivent d'indemnités insuffisantes et peau-de-chagrin ; 16% de la population active est payée au SMIC (à peine 1000 €), deux salariés sur trois gagnent moins de 1600 € brut...

1 126 000 salariés, soit près de 5%, sont contraints d'avoir plusieurs emplois pour vivre, d'après l'INSEE. Pour sept sur dix, leur emploi principal est à temps partiel. Beaucoup, à la recherche désespérée de petits boulots,

sont dans le service à la personne, mais 39% se retrouvent dans l'éducation, la santé et l'action sociale. Depuis 2003, leur nombre a augmenté de 13,5%.

L'augmentation régulière des prix des loyers, celle fulgurante de l'alimentation de base, les hausses à répétition du prix du gaz, les franchises médicales, les remboursements de toujours plus de médicaments, la baisse des pensions de retraite... condamnent des millions de personnes à la misère.

Il est simplement impossible de vivre avec un revenu mensuel de 584 € pour 20h de temps partiel imposé pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ou même de 759 € *(suite p.4)*

À VOMIR !

Les chefs d'établissement du second degré viennent de se voir promettre par écrit une prime de 750 € pour les remercier de leur présence et de leurs efforts (notamment pour avoir su contenir les élèves pendant le mouvement anti-LRU) !!! C'est plus que ce que gagnent par mois la plupart des précaires de l'éducation nationale ! Des précaires qui, eux, ne sont pas logés, n'auront pas de retraite d'appoint et n'ont pas non plus la sécurité de l'emploi. Les adjoints ne toucheront, eux, une prime que de la moitié (375 €). On les plaint !

Travail précaire

(suite de la p.3)

pour 26h en Contrat d'Avenir. Comment faire avec un contrat de dix mois, par exemple, et le chômage pendant les mois d'été ? Comment attendre les indemnités qui n'arrivent qu'en novembre ? Comment ne pas s'endetter encore davantage quand les banques vous collent des pénalités impossibles à payer ?



Et que dire des conditions d'existence de centaines de milliers de travailleurs sans papiers contraints d'accepter le travail non déclaré et donc sans protection sociale, les ateliers clandestins et les salaires de misère ? Venus du sud ou de l'est parce qu'ils n'ont pas le choix, ils ne trouvent à s'abriter que dans des taudis, des caravanes ou des baraquements, et tentent de survivre de petits boulots en petits boulots, de contrats à la semaine en contrats journaliers. Les bidonvilles fleurissent autour de Paris pour le bonheur de secteurs d'activité comme le bâtiment, la restauration ou la confection.

Contrats précaires, CDD multiples et variés, temps partiels imposés, vacances qui prolifèrent, travail clandestin, créent les conditions d'une pauvreté qui se répand autant dans le public que dans le privé. **De plus en plus de salariés travaillent plus parce qu'ils ne gagnent rien.**

0,5% d'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, c'est une provocation supplémentaire du gouvernement qui, comme tous les patrons du privé, a fait consciencieusement baisser le niveau de vie des salariés du public ces dernières années.

ET POURTANT, DE L'ARGENT IL Y EN A... GRÂCE AU TRAVAIL DES SALARIÉS !

Les entreprises du CAC 40 accumulent des profits extraordinaires. Leurs bénéfices exorbitants ont augmenté de plus de 15% en 2006, et les cadeaux aux actionnaires de 35% par rapport à l'année dernière.

Jamais ces sociétés n'avaient réalisé autant de profits, jamais les actionnaires n'avaient récolté autant d'argent. Vallourec qui a récemment quintuplé ses profits en a transféré 58% à ses actionnaires. C'est vrai aussi pour Accor, Gaz de France et bien d'autres. Cette dernière année, 42% des bénéfices des grandes entreprises ont été placés en bourse.

Tous les grands patrons se servent d'ailleurs grassement sur le dos des salariés. **Le PDG, scandaleusement célèbre, de la Société Générale, et qui vient d'être confirmé à son poste, avait déjà des revenus qui s'élevaient à 3,4 millions d'euros en 2005, soit l'équivalent de plus de 300 années de SMIC !**

Les banques rémunèrent grassement ceux de leurs courtiers qui leur permettent de réaliser encore plus de profits en jouant l'argent du travail des salariés sur les marchés financiers internationaux. Wall Street reconnaissante a distribué à ses traders efficaces plus de 25 milliards de primes pour cette fin d'année 2007.

Cette bourgeoisie capitaliste a le pouvoir, et ses hommes de main sont au gouvernement. **Sarkozy qui gouverne avec le MEDEF, s'est assuré sans pudeur aucune une augmentation de plus de 172%**. Les patrons de presse, marchands d'armes, grands patrons aux fortunes colossales, n'y trouvent évidemment rien à redire. C'est cette bourgeoisie de patrons, d'actionnaires et de membres de la société civile (politiciens, journalistes des grands médias...) qui détient tous les pouvoirs, particulièrement celui de tout acheter, et qui prive les salariés de tous moyens d'existence. (suite p.5)

MINIMUM VIEILLESSE : AUMÔNE POUR UN BULLETIN DE VOTE !

Les périodes électorales ont ça de bon qu'en cas de mauvais sondages l'inquiétude panique pousse les gouvernements à se montrer charitables à moindres frais.

Sarkozy se retrouve dans l'obligation d'avoir recours à ces méthodes éculées. L'effet d'annonce d'un versement en avril de 200 € alloués, en urgence, aux 634 000 personnes retraitées en situation de pauvreté et qui dépendent du minimum vieillesse pour survivre, semble être le prix minimum d'un bulletin de vote au municipales de mars d'après la présidence.

5% d'augmentation annoncés pour cette année représentent en fait une augmentation de 31,40 € mensuels ! Rien à voir avec les 172% d'augmentation que ce même président s'est accordé pour lui-même. Les 25% annoncés sur les cinq années à venir sont du même acabit !

(suite de la p.4)

Le patronat et son gouvernement condamnent les travailleurs à la pauvreté en leur imposant la "flexi-précarité" tout au long de leur vie active. Tous les cinq ans dorénavant ils repoussent l'âge de la retraite. Ils fourbissent actuellement leurs armes pour nous faire tous passer à 41 annuités avant juillet de cette année de façon à ce que

REMISE EN CAUSE DES BARÈMES DU MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL ET DU DROIT À MUTATION DES ENSEIGNANTS

Comme chaque année vient d'arriver dans les écoles primaires le document qui définit les "règles & barèmes" pour tous les enseignants du 1er degré. Attention ! ce document de 35 pages n'est plus envoyé en version papier mais seulement par mail.

INTRODUCTION D'UN "ÉLÉMENT B" :

Cette année, pour le mouvement départemental, l'IA introduit un nouvel élément dans les barèmes, l'élément B ! L'IA en CAPD a clairement désigné quels collègues étaient ses "cibles" (sic) : *"La cible, c'est bien ceux qui ont moins de 3 ans sur leur poste, il s'agit de les défavoriser. Je souhaiterais même leur interdire de participer au mouvement, mais ce n'est pas possible (...) Avec l'élément B, on leur met un petit frein."*

L'objectif a été clairement affiché : il s'agit de restreindre le nombre de permutations intramuros à Paris, il s'agit de stabiliser les équipes. Même si tous

les syndicats ont tenté de convaincre l'IA que si la question posée était une bonne question, les réponses qu'il proposait n'avaient aucune chance d'améliorer la situation, il n'a pas voulu en démordre ! Les syndicats ont formulé plusieurs autres propositions, mais aucune n'a plu à l'administration, car il leur manquait le principal avantage de l'introduction de ce déjà fameux "élément B" : celui-ci est entièrement pris en charge par l'ordinateur, il n'entraîne aucune charge de travail pour les services du rectorat ! Car il s'agit bien d'une mesure strictement bureaucratique.

Par exemple, l'administration l'a avoué sans vergogne : un enseignant titulaire d'un poste depuis 3 ans, mais jamais vu sur l'école car en détachement à titre provisoire sur un autre poste, se verra accorder par l'ordinateur les 5 points "de stabilité" !

Par contre, le jeune enseignant sans poste qui a été affecté sur ce poste (ou sur un autre), qui

s'est engagé dans la vie de l'école, qui a redemandé 2 fois l'école car étant toujours sans poste après les mouvements... après 3 ans passés sur la même école, la machine sera incapable de lui accorder aucun point car il n'est of-



personne ne puisse rassembler tous les trimestres nécessaires. Et quelle retraite les salariés parviendront-ils à percevoir, indexée sur l'indice des prix truqué, tronquée par les décotes ? Il ne nous restera quasiment rien pour vivre. Le PDG de la Société Générale n'a quant à lui pas de raison de s'inquiéter : début 2007 ses droits à retraite atteignaient 700 000 euros annuels !

Des salaires et des pensions de misère, voilà ce que réservent aux salariés ceux qui cumulent les profits et qui confisquent les richesses !

De cette société-là, nous n'en voulons pas !

LA CHARRUE AVANT LES BOEUF'S

A la demande du ministère mais aussi avec l'accord de la mairie de Paris, les opérations de carte scolaire 1er degré (fermetures / ouvertures de postes) auront lieu au mois de juin (CTP le 6 juin, CDEN le 11 juin, décision par le recteur le 13 juin). Or à cette date, la CAPD du mouvement aura déjà eu lieu (29 mai) et donc certains résultats du mouvement pourront être contredits par les modifications de carte scolaire. Autrement dit, un enseignant pourra obtenir une école où un poste sera fermé 2 semaines plus tard et il se retrouvera sans affectation !

Un groupe de travail sera réuni pour définir les règles.

(suite p.6)

1er degré

(suite de la p.5)

ficiellement titulaire d'aucun poste ! Voilà comment la bureaucratie du rectorat entend encourager la stabilité des équipes pédagogiques ! Cela n'est pas sérieux !

Autre exemple : un sortant d'IUFM (que nous appellerons X), parce qu'il a un enfant, ou une ancienneté supérieure aux autres parce qu'il était liste complémentaire ou a été employé dans une autre administration, obtient un poste dès son 1er mouvement. Un autre (que nous appellerons Y), sans enfant ni ancienneté particulière, fait partie de ceux qui n'obtiennent aucun poste. Soit, il faut bien des critères. Mais 3 ans plus tard, X qui avait eu la chance d'obtenir un de ses vœux dès son 1er mouvement, obtient 5 points de plus s'il est resté sur la même école (c'est-à-dire s'il n'a pas demandé et obtenu entre-temps un poste qui de toute façon l'arrangeait mieux, puisqu'étant titulaire d'un poste il ne participe plus au mouvement que pour demander des postes qui l'intéressent) ; son barème lui permet ainsi de passer même devant ceux qui éventuellement ont jusqu'à 5 ans d'ancienneté de plus que lui, mais n'avaient pas obtenu de poste de titulaire pendant leurs 3 premières années, et qui ne sont alors que depuis 2 ans sur le même poste. Quant à notre collègue Y, parce qu'il n'a pas eu de poste de titulaire la 1ère année, il ne peut pas muter ! Ne pas obtenir de poste la 1ère année devient un handicap pour plusieurs années !

On se dit que l'administration marche sur la tête. Mais à y réfléchir un peu, peut-être pas.

Cette mesure qui renforce les inégalités de départ, elle est peut-être typique de l'époque.

A SUD éducation, nous revendiquons un barème A + E (ancienneté + enfants) pour toutes les opérations, sans aucun autre élément (surtout pas la note, ni aucun chichi bureaucratique) : c'est ce qui nous paraît le plus simple, le plus compréhensible par tous, le plus équitable.

DIALOGUE SOCIAL

L'ensemble des syndicats siégeant en CAPD a voté contre ce projet de règles & barèmes : 10 voix contre. Du côté de l'administration, comme à chaque fois l'IA a fait voter comme un seul homme ses représentants-fantoches : 10 voix pour. Et après avoir constaté ainsi que l'avis de la CAPD était "partagé", il a donc décidé tout seul !

Voilà comment ça se passe en CAPD...



RÉDUCTION DU NOMBRE DE VOEUX :

Autre mesure miracle sortie de son chapeau par la directrice de la DE (Division des Ecoles)

et par l'IA : la réduction du nombre de vœux à 40 au lieu de 50. Encore une fois ça touche les jeunes collègues, sans poste ou ayant obtenu un poste difficile. Les anciens, ou ceux qui ont obtenu un poste qui les satisfait plus ou moins, font de toute façon moins de 10 vœux, ils ne demandent que les postes qu'ils souhaitent vraiment.

Par contre, le nombre de vœux d'ordre général reste inchangé.

Lorsqu'on a vu comment ces vœux ont été exploités par l'administration ces dernières années, on ne peut qu'être inquiet, voire scandalisé. En effet, les services n'utilisent pas les vœux des collègues sans poste pour essayer de les satisfaire au mieux dans l'ordre de leurs préférences, mais ils prennent les postes non pourvus dans l'ordre de difficulté pour y placer absolument quelqu'un, quitte à étirer un peu les critères !

Cette réduction d'un cinquième des vœux clairement exprimés par les collègues, renforce encore la possibilité de l'administration d'affecter qui elle veut où elle veut, en dehors de tout contrôle et de la transparence souhaitée. **C'est une remise en cause du droit des enseignants à muter, c'est une remise en cause de la représentation paritaire et du contrôle des syndicats.**

A SUD éducation, nous réclamons la suppression des vœux d'ordre général, et leur remplacement par un 2ème mouvement, avec transmission aux collègues sans poste d'une liste des postes disponibles après le mouvement.

RÉFORMES DARCOS POUR L'ÉCOLE : PLUS DE "FLEXIBILITÉ" ET MOINS D'ENSEIGNANTS

La suppression de l'école le samedi matin n'a fait pour l'instant l'objet d'aucun texte. Pourtant, nous dit-on, cette réorganisation prendra effet à partir de la rentrée prochaine. En multipliant les déclarations et les effets d'annonce sans proposer de véritable projet écrit, le gouvernement entretient un certain flou et rend la mobilisation difficile. Mais il nous laisse aussi le temps de nous organiser.

Il nous faut pour cela réfléchir collectivement sur la base des déclarations officielles et des documents déjà disponibles : le *protocole de discussion* entre le ministre et les syndicats SNUipp, SGEN-CFDT et SE-UNSA (8 nov. 2007), ainsi que le *Document d'orientation pour définir un nouvel horizon pour l'école*, propositions du ministre de l'éducation nationale (14 nov. 2007)

nous permettent d'anticiper les grandes lignes du projet. *[Depuis est arrivé un nouveau document, un "relevé de conclusion commun pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin...", en ligne sur le site du ministère. Signé par le ministre, le SE et le SGEN, ce document qui doit "servir de base à la rédaction des textes réglementaires", confirme ce que nous anticipions.]*

Car derrière la suppression du samedi matin se profile une réorganisation beaucoup plus vaste de notre temps de travail et de nos missions, avec à l'horizon le risque de voir les réductions d'heures de cours se traduire dans les faits par une flexibilité accrue et de nouvelles suppressions de postes.

1. Contexte politique de l'aménagement des temps scolaires : moins d'heures de cours, moins de personnels.

La réorganisation des rythmes scolaires s'inscrit dans un projet plus large de réorganisation gestionnaire de l'école reposant sur l'autonomie des établissements et l'évaluation systématique (voir la *Lettre aux éducateurs* du président de la république, pp. 28-29). L'un des objectifs de ce projet est la réduction des effec-

tifs d'enseignants, comme l'a indiqué lui-même le président de la république lors de son discours de Nantes du 19/09/2007 :

"Le rythme de diminution des effectifs de l'éducation nationale sera fonction des progrès réalisés dans la remise à plat des programmes et des rythmes scolaires".

De même, sa *Lettre aux éducateurs* établit clairement le lien entre la diminution du nombre d'heures de cours, la réorganisation managériale de l'école et la réduction des effectifs : l' "*autonomie*" est un mode de gestion préparant une école où "*il y aura moins d'heures de cours*", et où "*les enseignants, les professeurs seront moins nombreux*".

2. Deux heures d'enseignement en moins par semaine, c'est 108 heures flexibilisées sur l'année : pour quoi faire ?

- Annualisation de 108 heures

Le *protocole de discussion* signé par trois syndicats prévoit que "*les syndicats et le ministère conviennent d'un programme de travail portant sur le réinvestissement des heures libérées par la suppression des heures de cours du samedi matin. Avec la 27e heure déjà consacrée à la concertation et à la formation, ce sont 108 heures qui sont rendues disponibles dans l'année*".

Les obligations de service hebdomadaires des enseignants du premier degré, actuellement définies dans le cadre du décret 91-41 datant du 14 janvier 1941, devraient subir une évolution, de 26h d'enseignement + 1h actuellement, à

TU CAUSES... TU CAUSES...

Rappel de base : dans notre beau pays de droit écrit, les "paroles verbales" n'engagent (peut-être) que ceux qui les prononcent, mais ne s'imposent à quiconque. Il ne faudrait pas l'oublier, en un temps où l'effet d'annonce à jet continu semble devenu le mode habituel de gouvernance. Chaque semaine son lot de petites phrases non suivies d'effet, vite chassées par les suivantes, pour faire croire au bon peuple que l'on agit pour son bien.

Dans l'éducation nationale, pour ne citer qu'elle, depuis la rentrée le ministre multiplie les déclarations - un exemple parmi cent : l'annonce d'une heure supplémentaire d'EPS à l'école élémentaire - qui ne sont à ce jour pas suivies de la moindre transcription législative ou réglementaire.

Ce qui n'empêche pas la hiérarchie intermédiaire de faire du zèle - intempestif - pour répercuter la parole officielle, à défaut de texte, et même pour exiger l'application de dispositions inexistantes en droit et donc en fait.

N'hésitons donc pas à demander les références au B.O. de ces exigences pour le moins prématurées, voire fantaisistes et... attendons.

1er degré

24 h + (2+1 =) 3 h. Soit sur une année (36 semaines), un total d'heures travaillées en dehors du temps d'enseignement équivalent à : $3 \times 36 = 108$ heures.

Ces 108 heures rendues "disponibles sur l'année" posent plusieurs problèmes relatifs à leur affectation : à quoi serviront-elles ? sur quels temps seront-elles affectées ? selon quelles modalités ? à quel niveau ?

- Des heures dégagées pour aider les enfants en difficulté ou... dégraisser les effectifs ?

Le *protocole de discussion* entend "améliorer les résultats de l'école primaire et utiliser de manière la plus efficace les heures libérées le samedi matin au profit des élèves en difficulté". Cette rhétorique de l'efficacité permet d'éluder les vrais problèmes, celui notamment de la réduction des effectifs d'enseignants depuis 2003 : il s'agit de gérer la pénurie le plus "efficacement" possible... Et au passage, d'imputer la responsabilité de l'échec scolaire à un simple défaut d'organisation ou de méthode. Sous couvert de lutte contre l'échec scolaire, c'est bien une réorganisation gestionnaire de l'école qui se prépare.

En plus des heures de concertation et de formation, les heures dégagées seraient consacrées à des missions d'accompagnement scolaire, autrement dit de soutien aux élèves en difficultés. Sur les 108 heures, 60 seraient affectées à l'"accompagnement scolaire", et le restant (48 heures) aux temps de concertation et formation.

Le *document d'orientation* du 14/09/2007 apporte quelques précisions concernant les heures consacrées à l'aide scolaire. Partant du constat d'un fort taux

conise entre autres remèdes (parmi lesquels dans le 4e point, une nouvelle "évaluation des professeurs des écoles", "intégrant les progrès des élèves" !), de "consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté" (5e point). Selon le document, "la création de la semaine scolaire de 24 heures permet, pour la première fois, d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires. (...) Ce temps sera inclus dans les horaires de service des professeurs des écoles" (5.1). Les difficultés "lourdes", donneront ainsi lieu à "une prise en charge complémentaire grâce aux deux heures dégagées, en accord avec la famille" (5.2). "L'accueil se fera par petits groupes, en dehors des horaires de classe collective" (5.3).



Ce dispositif de prise en charge des élèves en difficulté par les enseignants hors temps de classe, est contradictoire :

- Comment peut-on prétendre contribuer à la "réussite de tous" d'un côté tout en réduisant le nombre d'heures de classe collective de l'autre ?

- En quoi imposer deux heures supplémentaires aux élèves en grande difficulté, peut-il constituer une aide adaptée à leurs besoins ?

Ces contradictions traduisent sans doute l'existence d'autres objectifs poursuivis à travers la mise en place de cette "aide personnalisée", à

commencer par les réductions de postes. Les enseignants spécialisés et les réseaux d'aides (RA-SED), déjà peu pourvus en moyens, risquent par exemple de voir leur existence menacée par la mise en place de tels dispositifs de substitution.

Il est par ailleurs difficile de ne pas faire le lien entre les "heures dégagées" hors temps de classe d'une part et le projet de réorganisation des temps scolaire/périscolaire d'autre part, que le ministre de l'Education nationale a défini comme l'un de ses axes prioritaires. Réduire, comme il est prévu, de deux heures le temps de classe pour la majorité des enfants, pourrait avoir pour conséquence une "externalisation" des missions de l'école vers les associations privées de soutien scolaire ou d'aide aux devoirs. Cela pourrait aussi ouvrir la voie à la mise en place d'heures supplémentaires dans le primaire.

- La gestion des heures ou l'introduction de la flexibilité

Le *protocole de discussion* considère les 108 heures comme étant "rendues disponibles sur l'année". Il annonce en d'autres termes l'annualisation du temps de

travail, c'est-à-dire la possible répartition de ces heures sur une base irrégulière et potentiellement variable. En d'autres termes, on assiste subrepticement à l'introduction de la "flexibilité" dans l'organisation du temps de travail des enseignants.

Dans ces conditions, rien n'interdit de ventiler une partie des 108 heures, notamment celle consacrée à la formation, sur les mercredis, voire pendant les vacances scolaires. Le *document d'orientation* commence par exemple à parler pour les élèves de "stages de remise à niveau entre la fin du CM1

et le commencement de la scolarité au collègue" et qui "pourront se dérouler pendant les vacances" (5.5). Ces stages seront assurés nous dit-on par des enseignants "volontaires" bénéficiant d'une "rémunération complémentaire" (introduction des heures sup !). Le principe de l'extension du temps de travail aux périodes de vacances est d'ores et déjà envisagé.

HEURES SUP : MIROIR AUX ALOUETTES

Depuis plus de 25 ans, le capital s'engraisse en réduisant les salaires, au détriment des différentes caisses (retraite, maladie...). Les heures supplémentaires défiscalisées sont l'inverse d'une avancée sociale, c'est simplement un accroissement à court terme de la capacité à consommer qui se retourne contre les salariés en cas d'arrêt-maladie ou de départ à la retraite.

Accepter les heures supplémentaires, c'est renoncer à la bagarre pour l'augmentation des salaires !

Quant aux deux heures hebdomadaires d'aide aux enfants en difficultés, comment se fera la répartition sur la semaine ? ½ heure par jour ? 1 heure un jour sur 2 ? 2 heures le mercredi ?

- Affectation des heures et réorganisation gestionnaire de l'école

Il faudra que quelqu'un décide de l'affectation des 108 heures "disponibles". Qui ? Le conseil des maîtres, mais... dans le cadre d'un projet d'école, validé par l'ICC, validé par le conseil d'école, en lien avec les collectivités territoriales ! Qui assurera l'articulation entre tous ces "partenaires" ? Un directeur devenu notre supérieur hiérarchique voire notre "manager" ? Un conseil d'école transformé en conseil d'administration ? On voit que la question des chefs d'établissements et des conseils d'administration prévus dans le cadre des EPEP (établissements publics de l'enseignement primaire) est directement liée à cette réorganisation des rythmes scolaires. Rappelons que le ministre de l'éducation nationale a réaffirmé que le projet sur les EPEP entrerait en vigueur.

Le réaménagement du temps de travail va de pair avec une réorganisation hiérarchique de l'école sur le modèle de l'entreprise et une individualisation croissante du travail des enseignants. Le point 5.4 du document d'orientation concernant

l'affectation des 2 heures hebdomadaires d'aide scolaire est instructif à cet égard tant il emprunte son vocabulaire au management d'entreprise : "L'organisation de ce temps de réussite scolaire doit se concevoir en laissant toute sa place à l'autonomie et à la responsabilité des équipes mais également en évaluant les résultats obtenus et les progrès accomplis par les élèves." Sous couvert d' "autonomie", et au nom de l' "évaluation", on soumet l'école, les enseignants et les élèves, à la culture du résultat et aux impératifs de rendement. Cette "autonomie", centrale dans les EPEP, est en fait la clé de voûte de la réorganisation managériale de l'école ; elle signifie une dépendance accrue à l'égard des pouvoirs locaux et de la hiérarchie, une remise en cause des statuts de la fonction publique, et une mise en concurrence des écoles entre elles. Mise en concurrence que vient illustrer le point 3 du document d'orientation annonçant que les résultats aux évaluations CE1 et CM2 seront "rendus publics par école" (3.3). Pour boucler la boucle, à partir de l'évaluation des élèves, le document préconise de redéfinir l'évaluation des enseignants en intégrant les progrès des élèves (4.2), c'est-à-dire d'introduire le salaire au mérite !

Par ailleurs, la répartition locale des 2 heures d'aide scolaire n'est pas sans poser problème car on sait que le nombre d'élèves en diffi-

culté scolaire est inégalement réparti entre les écoles. Comment s'effectuera là encore l'arbitrage ? Selon quels critères et sur quelle base à l'échelle locale ? Une "mutualisation" des moyens entre écoles n'est apparemment pas exclue, ce qui nécessiterait une réorganisation des écoles sous forme d'établissements. A nouveau, comment ne pas faire le lien avec le projet de décret sur

les EPEP qui prévoit précisément de regrouper plusieurs écoles en vue d' "une organisation" et d' "une gestion mutualisée des moyens" (article 1er du projet de décret).

Enfin, l'organisation du temps de travail à l'échelle d'un établissement, l'accent mis conjointement sur l'autonomie et la responsabilité des équipes, ainsi que le principe hypocritement retenu de "plus de maîtres que de classes", font craindre la mise en place de structures où les "équipes" seraient à elles-mêmes leur propre recours, devant par exemple assumer en interne le remplacement des collègues absents. Réorganisation comptable qui permettrait là aussi de réduire les effectifs, en visant cette fois les postes de titulaires remplaçants.

En bref, loin de constituer un avantage pour les enseignants et un moyen de lutter efficacement contre les difficultés scolaires, la suppression des cours le samedi matin telle qu'elle est actuellement envisagée dans ses grandes lignes, s'intègre dans un projet global de réorganisation du travail dans les écoles qui se traduirait par plus de flexibilité, de concurrence et de pression évaluatrice, moins d'enseignants, et donc des conditions de travail et d'apprentissage dégradées.

BASE-ÉLÈVES, C'EST NON !

L'IA Rosselet avait convié en octobre les syndicats pour présenter le dispositif "base-élèves".

Les représentants de SUD Education ont exprimé nettement leur opposition à ce dispositif de fichage - qui, rappelons-le, n'a pas reçu d'avis favorable de la CNIL ! - inutile (pour les inscriptions, désinscriptions et prévisions d'effectifs, GEPI

et les enquêtes légères, lourdes, etc. suffisent amplement) et surtout dangereux (piratage et connexion des fichiers, utilisation dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance dès la petite enfance ou de la xième loi anti-étrangers...). A ces questions de fond, s'ajoutent les interrogations sur les modalités techniques et la surcharge de tra-

vail occasionnée par ce dispositif supplémentaire aux collègues chargés de direction .

Nous avons appelé par un communiqué à toutes les écoles, à ne pas s'y inscrire.

SUD éducation appelle à boycotter le dispositif base-élèves et s'engage à soutenir les collègues en ce sens.

SUD éducation est signataire d'une **PÉTITION** mise en ligne à l'initiative du CORRESO (Collectif Rennais de Résistance Sociale). Vous pouvez signer individuellement et/ou imprimer la pétition papier sur <http://petition.bigbrotherawards.eu.org/Signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves>

NOS ENFANTS SONT FICHÉS, ON NE S'EN FICHE PAS !

LES SIGNATAIRES DE CETTE PÉTITION NATIONALE RÉCLAMENT LA SUPPRESSION IMMÉDIATE DE BASE-ÉLÈVES

Bientôt, tous les enfants en âge d'être scolarisés qui résident en France seront fichés dans le système Base élèves 1er degré. Elaboré en l'absence de tout débat démocratique sur sa finalité, son fonctionnement, ses possibilités de croisement avec d'autres fichiers (police, justice,...), il est en voie de généralisation sur tout le territoire, après une simple déclaration à la Cnil le 24 décembre 2004. Sa mise en place rencontre de fortes oppositions de la part de parents d'élèves – mais nombre d'entre eux ignorent jusqu'à son existence –, d'enseignants, d'associations et d'élus. Des conseils municipaux se sont prononcés contre ce fichage, des parents le refusent, des directeurs d'école sont opposés ou réticents (ils sont alors soumis à de fortes pressions de leur hiérarchie)... mais rien ne semble pouvoir arrêter une administration qui minimise les dangers du système.

Des informations sur les enfants et leurs familles qui, jusqu'à présent, ne sortaient pas de l'école, deviennent partiellement accessibles aux maires, et remontent jusqu'à l'échelon académique, et même au niveau national avec un identifiant (la liste des informations se trouve en Annexe). Ces données transitent via Internet. Personne n'a oublié le scandale de juin 2007 qui a mis en évidence l'absence de sécurisation – tout un chacun pouvant avoir accès aux données personnelles des enfants et de leurs familles.

La plupart des données individuelles nominatives seront conservées quinze ans. La finalité affichée du traitement est d'« apporter une aide à la gestion locale des élèves, assurer un suivi statistique des effectifs d'élèves et permettre un pilotage pédagogique et un suivi des parcours scolaires ».

Mais dans la mesure où il va fiché tous les enfants – y compris ceux qui sont scolarisés dans leur famille – l'une des utilisations vraisemblables de ce système se trouve dans la Loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007. Cette loi place le maire « au centre de la politique de prévention » avec de nouveaux pouvoirs, en le faisant notamment bénéficier de la notion de « secret partagé » avec différents acteurs sociaux. Les enseignants sont associés à ce dispositif de contrôle social : l'article 12 de la loi modifie le Code de l'Education en précisant que les établissements scolaires « participent à la prévention de la délinquance ». Base élèves se situe donc dans la droite ligne du rapport Benisti qui, pour prévenir « les comportements déviants », préconise la détection précoce des troubles comportementaux infantiles dès la crèche...

Sous la pression d'un mouvement de protestation de parents d'élèves, d'enseignants et d'organisations de défense des droits de l'Homme, le ministère a annoncé le 5 octobre 2007 la suppression des champs relatifs à la nationalité (Annexe note(2)) – tout en maintenant le lieu de naissance.

Pour l'enfant, individu en devenir, toute information sortie de son contexte peut être source de discrimination. Confier autant de données personnelles à une administration qui pourra les faire circuler par Internet et les utiliser à des fins qui ne sont pas précisées, nous semble dépasser ce qui peut légitimement être exigé des familles. L'école doit rester un lieu protégé, un lieu où l'enfant doit pouvoir se développer sans être enfermé dans son passé.

COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION SUD-ÉDUCATION

La commission sur l'évolution du métier d'enseignant, mise en place par le gouvernement, a rendu public son rapport le lundi 4 février. Dès septembre, la Fédération SUD Education a refusé de participer aux auditions syndicales dans le contexte de la politique actuelle de casse de l'Éducation nationale alors que les grandes lignes que retiendra le gouvernement sont déjà dans le rapport Darcos (mars 2007) et dans la lettre de rentrée aux éducateurs de N. Sarkozy.

Le 10 décembre, lors la présentation du rapport d'étape aux organisations syndicales, nous avons exprimé de vives inquiétudes sur les pistes préconisées. Celles-ci sont maintenant confirmées.

• Recul du cadre national des enseignements, mise en concurrence des établissements.

Derrière l'autonomie pédagogique avec 10% de la dotation en heures d'enseignement à la disposition des établissements, la remise en cause des règles nationales pour les dédoublements, se profile clairement la fin des horaires nationaux, surtout en cette période de baisse drastique des dotations des établissements. Cela va de pair avec la mise en concurrence sur projet des établissements : des "établissements comptables de leurs résultats" et évalués publiquement, le tout dans le contexte de la disparition de la carte scolaire.

• Renforcement des pouvoirs du chef d'établissement.

Il aurait une "marge d'appréciation" pour fixer les "modalités locales du travail", "un lien contractuel" s'établirait entre l'établissement et l'enseignant. C'est la voie de la caporalisation des enseignants et du travail en équipe avec à la clé une inévitable évaluation-notation à l'appréciation du chef d'établissement qui agirait de plus en plus en patron.

• Annualisation du temps de travail, augmentation des obligations de service, bivalence.

La définition hebdomadaire du temps de travail céderait la place à une définition annualisée de 648 heures de cours auxquelles il faudrait ajouter des activités comme "l'accompagnement de l'élève" ou l'aide à son orientation et des activités "modulables" pour les volontaires et rémunérées en heures supplémentaires. La bivalence est proposée en 6/5ème. Alors que le temps de travail des enseignants est évalué à plus de 40h/hebdomadaires par les études du ministère, ces mesures visent à augmenter encore la charge et les horaires de travail. La proposition de bivalence aide-

ra comme le souhaite le gouvernement à généraliser cette polyvalence à des fins budgétaires.

• Recrutements et carrières.

Toute augmentation générale des salaires est exclue, alors que la commission a reconnu la perte du pouvoir d'achat des enseignants et la réalité du problème salarial. Augmentation de début de carrière et primes sont évoquées mais toujours avec une contrepartie en temps de présence supplémentaire ! Cette nouvelle version du "travailler plus pour gagner plus" est inacceptable !

En ce qui concerne les recrutements, le ministère va devoir préciser ses intentions sur la "simplification" envisagée et la création de "masters d'enseignement" dont on ne sait s'ils précèderaient les concours ou les remplaceraient. Seule piste positive : un pré-recrutement où les étudiants seraient payés, mais on peut douter que le ministre le reprenne.

Pour nous ces choix sont inacceptables : ils aggravent les conditions de travail, mettent en place une gestion managériale et aboutiront inévitablement à un accès plus inégalitaire à l'École par une concurrence accrue entre établissements.

Ainsi se dessine un projet de régression inadmissible pour les élèves, les parents et les personnels.

Pour SUD Education l'heure est à la mobilisation et à l'action !



CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES, UN MOUVEMENT MASSIF S'IMPOSE !

Les suppressions massives d'emplois s'accroissent année après année. 11200 sont programmées pour cette année et c'est sans compter les CAE et CAV dont un sur deux ne sont pas renouvelés.

En Ile-de-France, dans le second degré, c'est près de 1400 suppressions d'emplois d'enseignants (637 à Créteil, 578 à Versailles, 177 à Paris) ; 122 emplois d'administratifs (51 à Créteil, 20 à Paris, 51 à Versailles), 32 emplois de MI-SE (10 à Créteil, 11 à Versailles, 11 à Paris).

Dans plusieurs établissements, ce sont plus d'une centaine d'heures de vie scolaire qui partent en fumée et qui ne seront pas compensées. Dans les bureaux, à l'entretien et au ménage, aux cuisines des établissements, les services se vident. Les personnels en arrêt ne sont quasiment pas remplacés et les conditions de travail se dégradent sévèrement.

Par ailleurs, il manque des médecins scolaires, des infir-

mières, des assistantes sociales, des conseillers d'orientation et les postes aux concours pour toutes les catégories de personnels sont en chute libre.

La charge de travail des personnels s'alourdit et on les pousse à prendre des heures supplémentaires. De plus, les DHG dans le second degré suppriment des dizaines d'heures dans la plupart des établissements et la généralisation des bac pro en 3 ans menace de

nombreux collègues.

Le gouvernement annonce 20 000 suppressions d'emplois par an de 2009 à 2012 !

Et si cette année, on cessait de se mobiliser établissement par établissement, pour sa pomme ? Et si, plutôt que d'organiser de vaines délégations au rectorat le mercredi, on décidait de construire un mouvement de grève massif ?



OBJECTIF LUNE

Depuis la mise en œuvre en 2006 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'allocation des moyens dans chaque académie est sujette à des objectifs et des indicateurs.

La circulaire de rentrée 2007 explique que *"la nouvelle procédure budgétaire autorise une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens et conduit à substituer un pilotage par les objectifs et l'évaluation des résultats à un pilotage par*

la norme et les moyens".

Concrètement, comment cette nouvelle politique budgétaire se met-elle en place et change-t-elle la donne pour les établissements du second degré ? Les collèges et lycées devront dorénavant se justifier des moyens qu'ils recevront consécutivement à la signature d'un "contrat d'objectifs" avec le rectorat.

Dans les grandes lignes, en

quoi consiste ce contrat ? Il s'appuie sur trois à cinq objectifs que l'établissement s'engage à atteindre. Ceux-ci s'articulent principalement autour des résultats des élèves et des orientations nationales et académiques. Il est complété par une série d'indicateurs *"qui permettent d'apprécier la réalisation des objectifs"*, mesurant notamment l'investissement et l'efficacité des enseignants, comme la mise en œuvre des remplacements (suite p.13)

(suite de la p. 12)

à l'interne. Ce contrat doit correspondre pour son versant pédagogique au projet d'établissement et est évalué, à l'interne, par le chef d'établissement et le conseil pédagogique. Une évaluation externe serait réalisée par les corps d'inspection.

Qu'un établissement scolaire ait des objectifs qui permettent aux élèves et aux personnels de s'épanouir et de s'accomplir, cela ne pose pas de problème en soi. Mais que la réalisation de ces objectifs réponde à une logique de contractualisation fait glisser vers l'autonomisation des établissements. La prétendue prise en compte des caractéristiques propres à chaque collège ou lycée (dixit la circulaire de rentrée) ne masque t-elle pas le désengagement croissant de l'Etat, toujours à l'affût d'économies de bout de chandelle. Ne va t-elle pas creuser les inégalités déjà existantes ? Cette entreprise de contractualisation ignore purement et simplement les réalités sociales et économiques auxquels sont confrontés nos élèves et rend responsables les enseignants des carences du système éducatif. Il soumet davantage les personnels aux pressions de la hiérarchie.

Dénier les demandes de moyens supplémentaires pour avancer les principes de rentabilité et de performance, c'est s'éloigner davantage de la mission de service public. Monnayer les dotations en contrepartie de critères peu clairs et très différents d'un établissement à un autre, c'est mettre en concurrence entre eux les collèges et les lycées. Le contrat d'objectifs est symptomatique des dérives actuelles de l'éducation nationale, celles qui tendent à transformer l'école en entreprise.

DIX BONNES RAISONS DE LUTTER CONTRE LA DÉSECTORISATION

Nous avons eu connaissance d'un document qui circule dans les écoles publiques du 17^e arrondissement, mais sans doute aussi ailleurs. Il s'agit d'une publicité intitulée "*Dix bonnes raisons de scolariser votre enfant au collège André Malraux*". Une telle dérive inadmissible ne nous étonne pas tant que cela dans la mesure où elle s'inscrit dans la logique de l'autonomisation des établissements qui vont entrer en concurrence progressivement suite à la suppression de la carte scolaire.

Voici donc "dix bonnes raisons de lutter contre la déssectorisation" :

1- Ce prospectus a été rédigé par l'administration seule qui n'en a référé à personne, et refuse de le faire valider par le CA.

2- Sur quel budget ce tract a-t-il été imprimé, reproduit ? Comment sa diffusion est-elle assurée ? A quoi les sommes utilisées auraient-elles dû servir ? A quand le sponsoring ?

3- Alors que Darcos a prétendu que la suppression de la carte scolaire serait accompagnée de critères visant à favoriser la mixité sociale, cette réclame recherche clairement des élèves qui visent l'excellence, ayant reçu une "bonne éducation" de leurs parents. On est entre nous !

4- Ce programme se félicite d'envoyer ensuite ses élèves vers les meilleurs lycées (Louis le Grand, Henri IV, etc.), et se félicite même de les orienter vers des lycées confessionnels (Sainte-Croix de Neuilly !).

5- Cet imprimé s'honore que ses anciens élèves atterrissent ensuite en classes prépa ou dans ce que le principal appelle une "université sélective (Dauphine ou Assas)" – ce qu'on appelle en français courant une "fac de droite".

6- Ce libelle se targue d'avoir des locaux mitoyens d'une église, et vante le dynamisme de son aumônerie !

7- Cette annonce revendique haut et fort l'emploi des pires dispositifs apparus récemment (note de vie scolaire, PPRE, contrats d'objectifs) qui mènent à l'individualisation et à la contractualisation qui sont comme chacun sait les deux mamelles de la sélection sociale.

8- Ce feuillet dit hypocritement que bien sûr les collègues aux alentours sont sûrement bien aussi, mais... si vraiment on peut choisir, autant ne pas prendre de risque, n'est-ce pas ?

9- Ce menu liste tout ce que "le collège" (*sic*) accomplit de remarquable. Il réussit le tour de force de ne jamais citer les personnels, enseignants, administratifs, ouvriers qui travaillent concrètement à accomplir ces tâches quotidiennes.

10- Ce torchon démontre ce qu'est le libéralisme, qui laisse la bride sur le cou à des petits autocrates, sans contrôle de personne.

Si vous avez connaissance dans vos établissements de telles pratiques, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

SUD ANPE ET SUD ASSEDIC UNIS CONTRE LA FUSION ANPE / ASSEDIC

**Car le projet de loi porte gravement atteinte aux intérêts
des Demandeurs d'Emploi et des personnels des Assédics et de l'Anpe.**

SUD est contre la liquidation du Service Public de l'Emploi et contre le principe d'un interlocuteur unique traitant l'inscription, l'indemnisation, le placement et le contrôle des demandeurs d'Emploi.

Le projet de loi prévoit d'intégrer les salariés de l'ANPE et des Assédics dans un organisme de gestion nationale de l'emploi (et de la formation) dont la priorité sera d'instrumentaliser le Service "Public" contre les salariés, les demandeurs d'Emploi, travailleurs précaires et immigrés au seul profit du secteur privé industriel et commercial. Car les agents deviendront les acteurs centraux d'une politique néo-libérale de coercition visant à atteindre rapidement deux objectifs imposés par Bruxelles au travers de la Stratégie Européenne pour l'Emploi ("stratégie de Lisbonne").

D'une part, établir rapidement un taux statistique de "Chercheurs d'Emploi" de 5% et parvenir à un taux d'emploi de 70 % d'ici 2012.

D'autre part préparer le désengagement financier de l'Etat dans le cadre de la libéralisation des services publics, donc du Service Public de l'Emploi et de la Formation, qui doit prendre un nouvel élan avec le "mini-traité européen".

En fait, l'objectif qui n'est pas encore franchement évoqué est bien à terme de remettre en cause l'Unédic et le nouvel organisme issu de la fusion des réseaux ANPE/Assédics pour dispenser les employeurs d'une cotisation obligatoire à l'Unédic et rendre complémentaire voire facultative

la cotisation des salariés. Les salariés devront alors souscrire à leur initiative une assurance privée qui les indemniserait en fonction de la couverture qu'ils seront en mesure de se payer.

Voilà pourquoi les salariés de l'ANPE et des Assédics sont d'ores et déjà sacrifiés sur le même autel. Le statut de droit privé permettra dès 2012 de réduire de manière drastique les effectifs au motif de la baisse du chômage et de la libéralisation totale des services d'indemnisation et de placement. Libéralisation qui sera organisée de concert avec la mise en place d'un nouveau Service Public de la Formation initiale et continue financé pour partie par le secteur Privé.

SUD est favorable à un véritable Service Public de l'Emploi modernisé dans ses moyens et recentré sur les intérêts des demandeurs d'emploi pour ses missions.

La lutte contre le chômage ne saurait uniquement être établie à partir d'une politique sécuritaire de Suivi/Contrôle/Sanction des demandeurs d'emploi et salariés précaires. La modernisation du marché du travail passe par une politique de sécurisation des parcours professionnels qui doit être indissociable d'une lutte efficace contre la précarité et la discrimination.

Cette politique permettra d'anticiper les évolutions prévues du marché du travail qui sont essentiellement liées aux spécificités de la démographie de la population

française et préparera l'organisation d'une nécessaire migration des travailleurs au niveau intra voire extra communautaire. ANPE et Assédics uniront efficacement leurs moyens et leurs compétences respectives dans une structure commune dont l'organisation sera fondée sur leur partenariat et leur complémentarité en lien avec tous les acteurs institutionnels, économiques et politiques nationaux comme locaux. Système qui pourra très bien fonctionner en respectant les prérogatives propres à l'ANPE et au Régime d'Assurance Chômage.

Le gouvernement ne peut déga-ger les entreprises de leur part de responsabilité dans la crise économique et la course à la mondialisation qui ont fortement dégradé la situation du marché de l'Emploi et les conditions de travail avec pour conséquence une stagnation des salaires depuis 30 ans (source INSEE) et une forte dégradation des comptes sociaux. La modernisation du service Public de l'Emploi et de la formation ne peut se faire sans l'adhésion de TOUS ses acteurs, salariés, employeurs, demandeurs d'emplois et pouvoirs publics, à un projet fondateur clairement établi par la voie d'une véritable négociation.

C'est pourquoi...

**SUD APPELLE LES SALARIES
DES ASSEDIC ET DE L'ANPE A
AMPLIFIER LA MOBILISATION
POUR LA DEFENSE DU SERVI-
CE PUBLIC DE L'EMPLOI.**

*(Tract de décembre 2007 écrit par
SUD ANPE et SUD ASSEDIC)*

AVATARS DE LA DÉCENTRALISATION...

Bien que minoritaire dans la lutte contre la décentralisation, la position de Sud éducation semble cependant avoir été la bonne et dans de nombreux établissements les faits semblent désormais nous donner raison. Les belles promesses liées à l'intégration aux collectivités territoriales (région ou département) n'ont pas résisté bien longtemps.

Certaines organisations syndicales ont utilisé l'argument des primes pour masquer leur inertie voire leur complicité dans le processus de décentralisation mais aujourd'hui nombre de personnels n'ont toujours rien perçu.

Pis, le maintien de ces primes est compromis. En effet, les charges incombant aux collectivités territoriales se multipliant (routes, transports, etc.), il y a fort à parier que les régions, notamment, ne prendront pas le risque d'augmenter les taxes locales au risque de s'exposer au mécontentement des électeurs.

Mais le poids de la décentralisation ne se ressent pas seulement dans le portefeuille des personnels, leurs conditions de travail se

sont aussi largement dégradées. Dans certains établissements les absences pour différents types de congés servent de prétexte à une réorganisation des tâches au détriment des personnels opérationnels. Les intendants se frottent les mains car avec moins d'individus on en fait autant, peu importe l'image renvoyée, l'essentiel est assuré, mais pour combien de temps...

Les collectivités locales tirent profit de cette situation car elles n'ont ainsi aucun besoin de monter une brigade de remplacement.

Par ailleurs, si les personnels ne parviennent plus à assurer leurs tâches, ces dernières pourraient l'être par des entreprises qui sont nombreuses à attendre les offres de marchés publics (nettoyage, restauration). La privatisation de certaines missions n'est donc plus une vue de l'esprit mais une réalité.

Enfin les nouveaux dispositifs d'évaluation/notation et le flou dans le statut des personnels (intégrés, en détachement, précaires) renforcent le pouvoir d'une hiérarchie locale qui peut disposer à sa guise des personnels. Des

émisaires du département ou de la région viennent parfois renforcer cet arbitraire. D'une part, les sanctions peuvent être immédiates car un ouvrier souhaitant muter doit être bien noté. D'autre part, les collectivités comme les intendants peuvent faire pression sur les personnels afin de leur faire assurer des tâches qu'on jugerait dérogatoires : assurer les services ou le ménage lors de colloques organisés sur un week-end dans l'enceinte d'un établissement.

On voit donc clairement que les craintes que nous formulions en 2003 étaient fondées. Les personnels ouvriers sont à la merci de leur hiérarchie et des collectivités via le système de notation ou de mutation, les primes tant attendues ne sont jamais arrivées et ne vont pas se multiplier (dans le même temps, les chefs d'établissement viennent de percevoir 750 euros), et les conditions de travail sont devenues intenable.

Et pour les autres personnels de l'éducation nationale, non décentralisés (administratifs, enseignants...)?

Jusqu'ici, tout va bien...

A LA RÉGION : LES TOS SONT-ILS IRREMPLOÇABLES ?

A RASPAIL, sur dix contrats aidés l'année dernière seulement quatre subsistent ; une titulaire partie en 2006 et une personne en accident du travail depuis octobre ne sont toujours pas remplacées non plus. Les conséquences immédiates sont l'aggravation des conditions de travail des collègues et une détérioration du service de restauration : de deux rampes de cantine, on est passé à une seule.

A BALZAC, congés maladie, grossesses, mutation dans l'intérêt du

service (sic !)... autant de non-remplacements qui font peser sur les agents une très importante surcharge de travail.

A la cité scolaire Georges BRASSENS, ce sont deux collègues absents au lycée, un au collège et deux décharges syndicales qui ne sont pas remplacées. Les collègues surchargées de travail doivent aller du collège vers le lycée pour effectuer des remplacements au pied levé et essuyer les flexions des petits chefs.

Ce ne sont que quelques exemples que nous avons dénoncés à la région, en plus des problèmes de titularisation et de non-réemploi des personnels précaires, lors d'une entrevue avec un conseiller technique de Monsieur Huchon.

La région ne se distingue ni du département ni du rectorat : il est impossible d'accepter des remplacements et des titularisations au compte-gouttes.

RENTRÉE 2008 : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le ministère a décidé de suspendre le système de notation des administratifs, des sociaux et des TOS en détachement longue durée, et de mettre en place à compter de la rentrée 2008 et pour une durée de deux ans un nouveau dispositif : l'entretien professionnel. Cela se traduit une fois par an par un entretien entre l'agent (qui ne peut être accompagné) et son supérieur hiérarchique direct. A l'issue de cet entretien, une appréciation est portée sur l'agent qui peut aboutir si elle est positive à des réductions d'ancienneté qui permettent de gravir les échelons plus rapidement, et dans le cas contraire à des majorations d'ancienneté qui freinent l'avancement.

Sud éducation dénonce cette procédure qui :

- mise sur l'individualisme et la concurrence entre collègues, en fixant des objectifs de travail et en évaluant la manière dont ils sont remplis, sans jamais poser la question de l'évaluation collective de l'équipe, du service ou de l'établissement auquel nous appartenons ;
- n'améliore globalement ni les carrières ni les salaires et ne crée aucun poste ;
- est complexe, incontrôlable, ne protège pas nos droits, laisse chaque agent isolé devant son supérieur hiérarchique ;
- représente un réel danger pour nos statuts, en nous enrôlant dans une "culture de la performance" d'inspiration néolibérale, à l'opposé de la notion même de service public.

ADMINISTRATIFS : CORPS EN FUSION

A compter du 1er janvier 2009, les corps de Secrétaire Administratif de l'Administration Centrale (SAAC) et de Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire (SASU) fusionneront. Il en sera de même en ce qui concerne les corps d'Adjoint administratif d'administration centrale et d'Adjoint administratif des services déconcentrés.

Aucune revalorisation salariale n'est prévue. Cette fusion permettra de diminuer le nombre de postes aux concours et s'inscrit dans la logique de non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite.

Ces fusions entraîneront la mise en place de nouvelles CAPA et CAPN qui nécessiteront de nouvelles élections courant 2009.

Elections aux CAP des Adjointes techniques et personnels de laboratoire :

Avec SUD éducation, disons **NON**

- à la décentralisation-privatisation (Retour des TOS au sein de la Fonction Publique d'Etat !)
- à la suppression des postes et à la précarité
- à la perte de nos droits de fonctionnaires d'Etat.

Le 11 Mars
Votez et faites voter
pour les listes parisiennes
et nationales de
SUD éducation

Un syndicat intercatégoriel, un syndicat de lutte !



votez et faites voter

éducation
SUD